



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 13 novembre 2015

DATE DE CONVOCATION :	
06.11.2015	
DATE D'AFFICHAGE :	
06.11.2015	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	13
VOTANTS	14

L'an deux mille quinze,
Le treize novembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur Claude RIGOLÉ,

Etaient présents : MM. AILLET Louis, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane.

Excusées : Sylvie GUILLOTIN (procuration à Claude RIGOLÉ), BOUAN Chantal.

Secrétaire de séance : COLLET Céline

OBJET :

Projet de schéma
départemental de
coopération
intercommunale
2015.51

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 13 octobre 2015, Monsieur le Préfet a transmis le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui présente une réorganisation des EPCI dans le cadre de la Loi NOTRE du 7 août 2015.

Les collectivités disposent d'un délai de deux mois à compter du 14 octobre 2015 pour soumettre leur avis à Monsieur le Préfet.

La proposition de Monsieur le Préfet est une fusion entre la Communauté de Communes Plancoët Plélan et celle du Pays de Matignon. Le Conseil Municipal remarque que cette fusion est nécessaire mais insuffisante dans le découpage territorial proposé. En effet, le Conseil Municipal demande, dès 2017, une prise en compte d'une Communauté de communes à l'échelle du Pays de Dinan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet.
- Demande, dès 2017, une prise en compte d'une Communauté de Communes à l'échelle du Pays de Dinan.

Pour extrait conforme,
Le 13 novembre 2015
Le Maire,
Claude RIGOLÉ



